Docusign Envelope ID: FB30EC44-E770-4E1C-9283-95676E9B4029

ABC EQUIPEMENT OCEAN INDIEN
Société à responsabilité limitée au capital de 420.800 €
Siège social : 25 rue Jules Verne – 97420 – LE PORT
RCS de Saint-Denis-de-la-Réunion : 430 380 550
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 MAI 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE NEUF MAI

Les Associés de la Société se sont réunis pour participer à une Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La SARL Société de Gestion Financière et d'Investissement LI 3 (SOGEFI LI 3), propriétaire de 2500 parts sociales,
- La SARL LIP INVEST, propriétaire de 100 parts sociales ;

Toutes deux associées de la Société et représentant l'intégralité des 2600 parts sociales composant le capital social.

Monsieur Jean Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG, co-gérant, préside la séance.

L'intégralité des associés étant présents ou représentés, ces derniers confirment renoncer au formalisme imposé par l'article 14 des statuts.

Le Président indique que les associés ont été régulièrement convoqués et dépose sur le bureau :

- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions proposées,
- le rapport de la Gérance ;
- le rapport établi en date du 20/06/2023 par la société FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL, Commissaire à la transformation, sur la situation de la Société,
- le projet de statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;

(ci-après les « **Documents Communiqués** »)

Le Président constatant que les associés présents représentent l'intégralité des parts ayant droit de vote, l'Assemblée peut donc valablement délibérer et, en conséquence, se trouve être régulièrement constituée.

DS JCAS Paraphe CJAM Paraphe CJPU

Docusign Envelope ID: FB30EC44-E770-4E1C-9283-95676E9B4029

Le Président poursuit alors et rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la valeur des biens composant l'actif social ;
2. Transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
3. Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
4. Nomination de la société SOGEFI LI 3 en qualité de Président de la Société ;
5. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

. *Approbation de la valeur des biens composant l'actif social*

Les Associés après avoir pris connaissance des Documents Communiqués, en particulier du Rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la société et les éventuels avantages particuliers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social **approuvent** expressément la valeur des biens composant l'actif social ainsi que les avantages particuliers mentionnés dans le rapport du Commissaire à la transformation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Transformation de la Société en société par actions simplifiée

Les Associés décident constatant que les conditions légales de validation de la présente DEUXIEME DECISION sont réunies, **décident** de la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme

En conséquence de l'adoption des résolutions ci-avant, les Associés après avoir pris connaissance des Documents Communiqués et en particulier des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont le texte est annexé au présent procès-verbal, décident d'adopter ces nouveaux statuts, article par article, puis dans leur ensemble.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DS NCAS Paraphe CJAM Paraphe CSPU

Docusign Envelope ID: FB30EC44-E770-4E1C-9283-95676E9B4029

QUATRIEME RESOLUTION

Nomination de la société SOGEFI LI 3 en qualité de Président de la Société

Les Associés après avoir pris connaissance des Documents Communiqués, en particulier du Rapport de la gérance, et compte tenu de la DEUXIEME DECISION qui précède, **décident** de nommer en qualité de premier Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

SOCIETE DE GESTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT LI 3
Société à responsabilité limitée au capital de 668 800 Euros

RCS de Saint-Denis de la Réunion n° 490 145 174
Siège social : 2 rue Jean châtel 97400 Saint-Denis
Représentée par son Président, Monsieur **CHEUNG AH SEUNG JEAN, AH-MOUCK**

Monsieur **CHEUNG AH SEUNG JEAN, AH-MOUCK** est designé en qualité de repressentant permanent personne physique auprès de la Société.

La société SOGEFI LI 3 par l'intermédiaire de son représentant permanent a fait savoir dès avant ce jour qu'elle acceptait ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité et de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le co-Gérant.

MONSIEUR CHEUNG AH SEUNG JEAN, AH-MOUCK

SIGNATURE :

Signé par :
CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah Mouck
B0CCF4268722486...

En présence de tous les Associés :

Docusign Envelope ID: FB30EC44-E770-4E1C-9283-95676E9B4029

SOCIETE DE GESTION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT LI 3 (SOGEFI LI 3) Représentée par Monsieur CHEUNG AH SEUNG Jean, Ah-Mouck	**SARL LIP INVEST** Représentée par Monsieur CHEUNG AH SEUNG Jean Philippe
SIGNATURE : DocuSigned by: CHEUNG-AH-SEUNG Jean B0CCF4268722486...	**SIGNATURE :** Signé par : B1AC25AC5E594B9...